MAIRIE
DE
LA FORCE
Dordogne Périgord

La Force, le 4 février 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2021 – 18H30

Etaient présents : M. Serge PRADIER, Mmes Christine ROMAN, Patricia DELBERT, Céline BRACCO, Nathalie DESSENA, Muriel MARCON, Dorothée WALLART, Amandine GUINOT, Christelle DURO DION, Geneviève LASSEGUE LESFARGUES, Geneviève AVERSENG, MM. Nicolas MONTAGNEY, Julien CONDEAU, Didier ALLARD, Alain GENOT, Jérôme CHENE, Michel HOUDUSSE, Jean Pierre FONVIEILLE, Gérard JARRY, Jean Charles GOUEDARD.

Absents excusés : Anne-Sophie COLPIN (procuration à Mme Christine ROMAN), Bernard GIBOUIN (procuration à Mme Christine ROMAN), Mr William KIESELE (procuration à Mme Patricia DELBERT).

A été élu secrétaire de séance : Mr Julien CONDEAU

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

Approbation, **à l'unanimité**, du Procès-verbal du 1er décembre 2020

I-DELIBERATIONS

1-Travaux

-Délibération 2021 001 : Réhabilitation d'un bloc de sanitaires du groupe scolaire

Monsieur l'Adjoint au Maire indique au Conseil Municipal, qu'il devient nécessaire d'engager des travaux de réhabilitation des sanitaires situés dans le bâtiment principal du groupe scolaire.
Ces sanitaires sont vétustes et pas assez nombreux par rapport au nombre d'enfants fréquentant l'école.
Le coût de l'opération est évalué à 55 000.00 euros HT.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour la réalisation de ces travaux, d'inscrire les dépenses et les recettes liées à ce projet au budget 2021 et d'autoriser le Maire à engager les démarches de demandes de subventions.
Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'engager ce projet de rénovation.

-Délibération 2021 002 : Transformation des deux appartements du groupe scolaire en deux classes d'école
Monsieur l'Adjoint au Maire décrit au Conseil Municipal, le projet de réaliser des salles de classes supplémentaires dans le groupe scolaire.
Les effectifs scolaires sont en progression et il y a un constat évident de manque de places.
Il existe deux anciens logements dits « de fonction », au-dessus des classes du groupe élémentaire qui ne sont plus utilisés.
Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour la réalisation de ces travaux, dont le coût Hors taxes de l'opération s'élève à 164 100.00 euros

La délibération est votée à l'unanimité.

-Délibération 2021 003 : Reconstruction d'un cours de tennis.

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal, qu'il devient nécessaire de rénover entièrement un cours de tennis,

En effet, l'état du support de jeux s'est fortement dégradé et de ce fait, à l'usage, le revêtement provoque des faux rebonds et présente un risque d'accident.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour la réalisation de ces travaux, d'inscrire ces dépenses au budget 2021 et d'autoriser le Maire à engager les démarches de demandes de subventions.

Délibération votée à la majorité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Madame A.Guinot n'a pas pris part au vote.

-Délibération 2021 004 : Avenant n° 3 au Marché de Travaux « lot n°11 – Plomberie-Sanitaires » : Entreprise JAMOT.

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du marché de travaux signé pour réaliser les travaux d'extension et mise aux normes du Restaurant Scolaire, des travaux complémentaires sont à prévoir sur le lot 11 Plomberie-Sanitaires (Entreprise Jamot)

En effet, des travaux et des fournitures de matériels non prévus au CCTP ont été commandés lors des réunions de chantier, afin d'améliorer l'usage des locaux.

En outre, des travaux de plomberie sanitaire ont été supprimés à ce lot. Il s'agit de la pose et fourniture d'une table inox évier équipée d'un mitigeur, et de quatre radiateurs électriques de type « panneaux rayonnants » (2000W).

Cet ajout et suppression de fournitures et pose d'équipements créent une moins-value de 3342,13 € ht et une plus-value de 4 549,67 € ht, soit une différence de +1 207,54 € ht au marché initial

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification qui constituera un avenant n° 3 au marché de travaux – lots n°11 – Plomberie-sanitaire – Entreprise JAMOT.

Délibération votée à l'unanimité

2-Finances

-Délibération 2021 005 : Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2020.

Monsieur l'Adjoint au Maire, rappelle la disposition de l'article L1612-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé-dépenses d'investissement 2020 est de **752 253.46 euros**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **188 063.36 €**, et d'utiliser une partie de cette somme, **soit 109 063.00 €** pour des dépenses d'investissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Délibération votée à l'unanimité.

-Délibération 2021 006 : Subventions aux Associations 2021: Amicale des Sapeurs Pompiers

Monsieur l' adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, les Sapeurs-Pompiers de Bergerac proposent leur calendrier.

Afin de participer à cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer 150 € qui pourraient être versés à cette amicale sous la forme d'une subvention, prise sur le compte 6574 : « Subventions aux associations ».

Le Conseil Municipal délibère sur cette somme à l'unanimité.

3-Ressources humaines

-Délibération 2021 007 : Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail auprès du CDG24.
Madame l'adjointe au Maire rappelle au conseil municipal que la commune a, par délibération n°2018 008 du 2 janvier 2018, décidé d'adhérer au Pôle santé et sécurité au travail par le biais d'une convention signée auprès du centre de gestion de la Dordogne. Celle-ci avait une date de fin de validité au 31 décembre 2020.

Dans l'attente de nouvelles dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, le conseil d'administration du centre de gestion de la Dordogne a pris une délibération qui proroge d'une année l'adhésion des collectivités et établissements publics au Pôle santé et sécurité au travail, soit jusqu'au 31 décembre 2021.
Le Maire propose au conseil municipal de signer l'avenant n°1 à ladite convention.
Délibération votée à l'unanimité.

-Délibération 2021 008 : Création de postes/Actualisation du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Madame l'adjointe au Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Considérant la délibération n° 2012 062 du 2 octobre 2012 fixant le ratio d'avancement de grade à 100% et la délibération n° 2017 012 du 15 mars 2017 actualisant le tableau des effectifs, Il sera nécessaire de supprimer en 2021 :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 30 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires

Et nécessaire de créer pour les besoins de la collectivité et en vue des avancements de grade :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal (avancement de grade) à 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe (avancement de grade) à 35 heures hebdomadaires

A la suite de quoi le tableau des effectifs pour 2021 est actualisé et envoyé au centre de gestion de la Dordogne.

Il est proposé au conseil municipal de modifier et d'adopter le tableau des effectifs et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents aux chapitres prévus à cet effet pour le budget de l'année 2021.

Délibération votée à l'unanimité.

-Délibération 2021 009 : Adoption du Règlement intérieur des agents communaux

Madame l'adjointe au Maire informe l'assemblée qu'un règlement intérieur du personnel a été rédigé et soumis à l'avis du centre de gestion, l'avis émis par le Comité technique, sous réserve des modifications, en date du 22 janvier 2021, est favorable.
Les membres du Conseil municipal en ont pris connaissance, et doivent se prononcer sur l'adoption de celui-ci.
Délibération votée à l'unanimité.

-Délibération 2021 010 : Adoption du Règlement de formation des agents communaux

Madame l'adjointe au Maire informe l'assemblée qu'un règlement de formation du personnel a été rédigé et soumis à l'avis du centre de gestion, l'avis émis par le Comité technique, en date du 22 janvier 2021, est favorable.

Les membres du Conseil municipal en ont pris connaissance, et doivent se prononcer sur l'adoption de celui-ci.
Délibération votée à l'unanimité.

II-INFORMATIONS DU MAIRE

Décision de Monsieur le Maire n° 2020 005 - Commission d'Appel d'Offre : Attribution des contrats d'assurances de la collectivité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

-qu'en vertu de l'article L2122-22 du CGCT et des délégations reçues du Conseil Municipal par délibération n° 2020-016 en date du 5 juin 2020, et notamment l'alinéa 6,
-qu'à la suite de l'Appel à Concurrence n° 2020 01, clôt le 4 novembre 2020 à 12h00, concernant les contrats d'assurances de la collectivité,
-qu'à la signature du Procès Verbal de tous les membres de la Commission d'Appel d'Offre du 2 décembre 2020 concernant les choix des prestataires d'assurances de la collectivité,

Considérant que les contrats d'assurances répartis en 6 lots, doivent prendre effet le 1er janvier 2021,

A décidé le 14 décembre 2020, de signer les propositions contrats d'assurances suivants :

Le lot n° 1 Dommage aux biens et Annexes est attribué à la SMACL.

Le lot n° 2 Assurances des Responsabilités et Défense recours est attribué à la SMACL.

Le lot n° 3 Flotte automobile et Accessoires est attribué à la SMACL.

Le lot n 4 Protection Juridique est attribué à la SMACL.

Le lot n° 5 Protection Fonctionnelle et Protection Juridique Défense pénale des agents et des élus est attribué à la SMACL.

Le lot n° 6 Assurances des risques statutaires pour les Agents affiliés CNRAL et IRCANTEC est attribué à la CNP ASSURANCES.

-Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que chaque année, la Mairie cotise à l'ADIL, Agence départementale d'information sur le logement de la Dordogne. Afin de satisfaire les administrés qui consultent régulièrement cet organisme, il signera les documents relatifs au paiement de l'adhésion sans quoi il pourrait ne plus y avoir de permanence dans le secteur.

-Monsieur le Maire informe qu'un audit va avoir lieu prochainement dans le service entretien, celui-ci vise à améliorer les conditions de travail des agents, l'utilisation des produits d'entretien, en tendant le plus possible vers une démarche environnementale.

-Deux projets ont fait l'objet d'une motion au sein des instances de la CAB : la diminution des créneaux d'accueil du bureau de Poste et le projet Hercule.
Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, favorable pour le soutien de ces deux motions.

Fin de la séance 21h30